



COMPTE-RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 mars 2023 - SELONGEY

Étaient présents :

Bernard GUILLEMOT - Emilien BONNEAU - Jean-Marie MUGNIER - Pierre PAGOT - Damien QUAIN - François MARTINACHE - Luc MINOT - Didier MIGNOTTE - Didier THOMERE - Cécile PONSOT - Benoît BERNY - Jean-Noël TRUCHOT - Gérard LEGUAY - Serge BAVARD - Annick NIPORTE - Dominique DUCHAMP - Chantal BRUNOT - Marie-Luce BON - Rémy AUBRY - Joël MAZUE - Dominique MAIRE.

Procurations :

Michèle BAUDOIN donne pouvoir à Annick NIPORTE,
Patrick AVENTINO donne pouvoir à Gérard LEGUAY,
Yolande BRUNOT donne pouvoir à Marie-Luce BON.

Étaient absents sans procuration :

Stéphane GUINOT - Bernard PITRE - Charles SCHNEIDER - Jean-Pierre BROCARD - Mylène LAMBERT - Sébastien WALLE - Christophe BOURGEOIS - Jean-Paul TAILLANDIER.

OUVERTURE DE SEANCE A 19H

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à ce jour et la Mairie de Selongey pour la mise à disposition de la salle.

Il est ensuite procédé à l'appel et à la désignation de Monsieur Serge BAVARD comme secrétaire de séance.

Monsieur Benoît BERNY remercie pour sa présence Madame Manuela BOSDURE, Chargée de conseil et de développement en action sociale à la CAF de la Côte d'Or.

1. GOUVERNANCE

1.1 Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte rendu du précédent conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

Vote pour : 24

Vote contre : 0

Abstention : 0

1.2 CAF - Présentation de la nouvelle politique tarifaire des services périscolaires et extrascolaires par Manuela BOSDURE

La Caisse d'Allocations Familiales contribue au fonctionnement des accueils de loisirs via notamment l'attribution de la Prestation de Service ALSH. Cette aide financière n'est pas automatique et dépend de l'accessibilité de la prestation pour les familles les plus modestes.



Suite à une analyse des tarifs pratiqués dans le département, la CAF 21 a décidé d'harmoniser les principes de tarification. Les structures avaient jusqu'à septembre 2022 pour respecter ces principes (possibilité de dérogation jusqu'à septembre 2023 pour la communauté de communes Tille et Venelle).

Les principes retenus par la CAF :

- Prise en compte du Quotient Familial de la CAF pour déterminer les tarifs, ce qui permet de prendre en compte tous les revenus de la famille (dont les prestations familiales)
- Méthode de tarification au taux d'effort qui permet une individualisation du tarif en fonction des revenus de la famille, ce système est le plus équitable (par rapport au système de tarification par tranches ou tarif unique)
- Mise en place d'un tarif minimum plancher
- Ne pas comporter de prix fixe
- Comprendre le coût des sorties et activités exceptionnelles
- La majoration des hors-résidents ne peut dépasser les 15%

Le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes a ensuite présenté les tarifs en vigueur sur le territoire. L'analyse démontre qu'aujourd'hui des taux d'effort plus importants sont demandés aux familles les plus modestes à cause du système de tarification par tranches et des effets de palier entre chaque tranche.

En fonction de l'accueil de loisirs, la répartition des financements entre la communauté de communes Tille et Venelle, les familles et la CAF n'est pas la même et nous permet de comprendre le poids de l'effort financier fourni par chaque acteur.

Lors du Conseil du 5 avril 2023, des hypothèses chiffrées seront présentées aux élus.

2. FINANCES, DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

COMPTES ADMINISTRATIFS

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

En 2022, le cumul des comptes administratifs s'élève à 3 023 742 € de dépenses.

Les dépenses d'investissement se chiffrent à 394 407 €, soit près de 13 % de ce total. Elles concernent, à la fois, la réalisation d'équipements et le remboursement des emprunts. Les dépenses de fonctionnement représentent 2 629 336 €.

COMPOSITION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERALE	278 231 € (soit 13%)	ATTENUATION DE CHARGES	36 139 €
CHARGES DE PERSONNEL	701 198 € (soit 32%)	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTE DIVERS	276 352 €
ATTENUATION DE PRODUITS	969 201 € (soit 44%)	IMPOTS ET TAXES	1 477 608 € (soit 61%)
AUTRE CHARGES DE GESTION	122 081 €	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	575 311 € (soit 24%)
CHARGES FINANCIERES	14 400 €	AUTRES PRODUIT DE GESTION COURANTE	6 424 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 296 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 €
OPERATION D'ORDRE-AMORT	82 115 €	REPRISE DE SUBVENTION	13 703 €
TOTAL	2 189 521 €	TOTAL	2 415 565 €

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
DEPENSE EQUIPEMENT	199 596 €	RECETTES D'EQUIPEMENT	216 541 €
REPRISES DE SUBVENTION	13 703 €	RECETTES FINANCIERES	101 094 €
DEPENSES FINANCIERES	26 160 €	RECETTES D'ORDRES	82 115 €
TOTAL	239 459 €	TOTAL	399 750 €



ORIENTATIONS 2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un Inventaire des ZAE du territoire, prévu à l'article 220 de la loi climat et résilience, devra être engagé d'ici l'été 2023. Cet inventaire permettra de constituer une base de travail pour ouvrir la question de l'implication et des projets de la communauté de communes en termes de développement économique dans les années à venir.

ENFANCE JEUNESSE – PROJET SOCIAL

SERVICES ENFANCE JEUNESSE

Les services des services enfance jeunesse poursuivent naturellement leurs fonctionnements en 2023. Cette année sera notamment marquée par le travail sur l'harmonisation des tarifs périscolaires.

Lancement de la réflexion sur le développement du secteur jeunesse.

Madame Cécile PONSOT informe que l'arrivée prochaine d'une animatrice numérique et l'arrivée déjà effective de la chargée de communication - tourisme permettront :

- D'accompagner les habitants sur l'accès au droit et de favoriser la prévention éducative auprès des plus jeunes,
- De travailler sur un livret d'accueil des habitants relatif à l'ensemble des services rendus sur le territoire en les rendant accessible à tous. Ces services seront à mettre en valeur et à promouvoir. Le livret permettra ainsi une meilleure compréhension du rôle de la communauté de communes auprès des habitants du territoire. Madame Cécile PONSOT souhaite que ce point prioritaire soit inscrit dans le DOB.
- Un accompagnement sur l'évolution des tarifs périscolaires suite à leur harmonisation.

ANIMATION SOCIALE

- Avec le recrutement d'un animateur, l'espace numérique territorial programmé dans la CTG va pouvoir naître et nécessitera notamment l'acquisition d'un véhicule électrique et de matériel informatique. Des crédits LEADER sont possibles.
- Également prévu dans le cadre de la CTG, une étude de faisabilité portant sur les besoins d'une micro crèche sur le territoire sera engagée.

INVESTISSEMENT – RÉNOVATION DU CENTRE DE LOISIRS

TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS- BUDGET PREVISIONNEL 2023			
DÉPENSES TTC		RECETTES TTC	
Coût initial	1 646 183	Co financeurs	1 025 295
mandaté au 01/01/2023	140 755	Financements reçus en 2022	189 457
Solde	1 505 428	Reste à percevoir(dont 55 000 € de report)	835 838
Avenants	60 000	FC tva 2023	269 632
Total avec avenants	1 565 428	Total recettes 2023	1 105 470
Révision/actualisation 2023-5%	78 271	Affectation du résultat 2022 au 1068	385 000
Total après révision	1 643 699	Reste à financer	153 228
Report	660 100	Part autofinancement	%
Nouveaux crédits	983 599	Par emprunt	%
TOTAL BUDGET 2023	1 643 699		1 643 699



À ces travaux de rénovation, il conviendra d'ajouter l'achat de mobilier pour le centre de loisirs et structures périscolaires.

Madame Laurence WAEBER précise que l'affectation du résultat sera en fait de l'ordre de 400 000 € suite à une modification par le Trésorier. Environ 140 000 € resteront à financer par emprunt bancaire.

SANTÉ

MAISON MÉDICALE

- Entretien de la maison médicale
- Il n'est pas prévu de travaux

FUNÉRAIRE

- Étude pour l'accessibilité et la rénovation de la chambre funéraire est reporté : un projet privé se dessine.
- Renouvellement de la DSP de la chambre funéraire : Le cahier des charge est prêt.

TOURISME ET COMMUNICATION

- Avec la mise à disposition d'une chargée de communication – tourisme, une nouvelle commission va être mise en place au premier semestre 2023.
- Le travail sur les sentiers, engagé depuis avril 2021 doit aboutir au printemps à la promotion d'un premier groupe de sentiers. Ils seront équipés d'un pack comprenant panneaux de départ, tables de pique-nique, poubelles et outils de communication. Outre les frais annuels d'entretien, un budget sera consacré à ces équipements. Afin d'avoir un mobilier sur notre territoire en ligne identique avec le Parc, un devis a été demandé au même fournisseur. Le Parc sera sollicité pour inscrire certains sentiers sur leur outil de communication. Un guide, notamment pour les panneaux de départ, devra être réalisé.

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

FINANCES - REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le reversement de « fiscalité énergies renouvelables » pour Chazeuil, Sacquenay et Selongey pourra désormais être mis en œuvre par une modification des attributions de compensation pour ces 3 communes et non plus sous la forme de fonds de concours.

FINANCES - PROVISION ET ADMISSION EN NON-VALEUR

Des crédits devront être prévus afin de prendre en compte les différentes créances irrécouvrables de la communauté de communes.

RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs recrutements ou mises à disposition ont été engagés en ce début d'année (ou ont évolué) :

- Le recrutement d'un animateur numérique, prévu initialement en 2022, a été engagé à partir de mai/juin 2023- temps plein
- Direction générale : la mise à disposition a été portée à un mi-temps du 1^{er} février au 30 septembre 2023.
- Communication et tourisme : une mise à disposition d'un mi-temps a été mise en place à partir du 1^{er} février 2023.
- Une probable augmentation du SMIC en 2023 en fonction de l'inflation sera prise en compte.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le marché groupé pour la réalisation des diagnostics et zonage des réseaux eau et assainissement sera relancé en 2023.



BUDGETS ANNEXES

	ORDURES MÉNAGÈRES	SPANC	EAU
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	365 015 €	7 163 €	67 463 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	361 609 €	7 898 €	106 226 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 200 €	141 748 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 200 €	633 114 €
TOTAL DÉPENSES	365 015 €	20 363 €	209 211 €
TOTAL RECETTES	361 609 €	21 098 €	739 340 €

ORDURES MENAGERES

Pour information.

- En 2022, le montant de l'excédent cumulé est de 7 504.75 €
- Au 31/12/2022- Clôture du budget avec une affectation du résultat au budget principal de 3 926 €. A prévoir des admissions en non-valeur relatifs à des impayés.
- Les bases prévisionnelles 2022 étaient de 5 573 798, avec un taux de 6.45%.

ORIENTATIONS 2023

- En 2023, la participation au SMOM sera de 77€ par hab.
- Les bases prévisionnelles pour 2023 ne sont pas encore connues.
- Dissolution de ce budget annexe à la fin 2022.

SPANC

Pour information

- En 2022, le service est sensiblement excédentaire. Il y a un excédent cumulé de + de 54 000 €.
- Les dépenses et recettes en investissement ont concernées uniquement des comptes de tiers pour 13 200 €.

ORIENTATIONS 2023

Poursuivre le travail commencé par l'application du nouveau règlement avec mise ne place de pénalités pour non-conformité, et contre-visite.

INTERCONNEXION EAU

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERALE	49 374 €	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTE DIVERS	105 898 €
CHARGES FINANCIERES	18 089 €	AUTRES PRODUIT DE GESTION COURANTE	328 €
TOTAL	67 463 €	TOTAL	106 226 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
DEPENSE EQUIPEMENT	3 905 €	SUBVENTIONS	628 873 €
DEPENSES FINANCIERES	137 843 €	DOTATIONS (FCTVA)	4 241 €
TOTAL	141 748 €	TOTAL	633 114 €



ORIENTATIONS 2023

- Financement de l'étude chambre d'agriculture – 12 000 € (non facturée en 2022)
- Financement de l'animation Agricole (un soutien financier de l'agence de l'eau devrait être envisageable). La chambre d'agriculture est sollicitée pour cette animation.
- Une provision pour une éventuelle indemnisation des agriculteurs devra être envisagée
- Les systèmes d'exploitation devront être complétés afin de renforcer la diffusion et l'analyse du chlore
- 2023 verra le début d'amortissement des travaux et des subventions.

Une réunion spécifique du groupe de travail « interconnexion » permettra d'affiner les orientations qui seront soumises au conseil communautaire. Un soutien de l'agence de l'eau est possible.

LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL

Le tableau ci-dessous décline la situation de la dette du Budget Principal. (il est identique à l'année précédente)

EMPRUNT CAISSE EPARGNE MAISON MEDICALE-2016- SUR 20 ANS- 200 000 €

	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
INT	3 510,80 €	3 324,04 €	3 133,35 €	2 938,64 €	2 739,81 €	2 536,79 €	2 329,49 €
KI	8 850,77 €	9 037,53 €	9 228,22 €	9 422,93 €	9 621,76 €	9 824,78 €	10 032,08 €
ANN	12 361,57 €	12 361,57 €	12 361,57 €	12 361,57 €	12 361,57 €	12 361,57 €	12 361,57 €

INTERCONNEXION EAU

	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
INT	15 714	19 016	18 368	17 720	16 592	15 433	14 324
KI	145 477	145 477	137 843	198 636	199 116	199 600	200 088
ANN	161 191	164 493	156 211	216 356	215 708	215 033	214 412

AVANCE AGENCE EAU sur 10 ans-2018: 993 702.00 €

EMPRUNT CAISSE EPARGNE sur 25 ans-2019: 1 000 000,00 €

EMPRUNT CAISSE EPARGNE sur 10 ans -2020: 500 000,00 € (avec 2 ans différé d'amortissement)

LA FISCALITÉ

Évolution des bases fiscales

	2019		2020		2021		2022
CFE	3 351 234	+5.20%	3 525 342	-24.32%	2 667 952	-1.42%	2 630 000
TFB	6 165 551	+3.08%	6 355 531	-7.97%	5 818 728	+0.06%	5 852 000
TFNB	379 946	+1.18%	384 438	+0.43%	386 078	+3.42%	399 300

Baisse de la fiscalité CFE en 2021 et 2022 imputable au COVID.

L'état 1259 ne nous a pas été communiqué à ce jour. La loi de finances prévoit une augmentation des bases de +7.1%

Les attributions de compensation et la fiscalité éolienne

En 2023, pour les communes de la communauté de communes Tille et Venelle, le montant des AC sont prévus à l'identique aux AC 2022. Cependant, pour les communes de CHAZEUIL, SACQUENAY, SELONGEY, s'ajoutera aux AC le reversement de la fiscalité éolienne respectivement de 9 098,00 €, 12 350,50 € et 38 325,00 € (chiffres DGFIP). Cette procédure se substituera aux fonds de concours votés annuellement. Ne s'agissant pas d'un transfert de charge, la CLECT ne sera pas de fait sollicité.

Ainsi, la prévision des AC 2023, fiscalité éolienne comprise, est pour CHAZEUIL de 9012 €, pour SACQUENAY de 17 891,50 € et pour SELONGEY de 753 139,50 €.



LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE-PROJET SOCIAL

DÉPENSES GLOBALES		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
PERISCOLAIRE	505 674 €	SUBVENTION	125 962 €
CENTRE DE LOISIRS	230 796 €	REDEVANCE	241 378 €
CTG	24 795 €	AUTOFINANCEMENT	415 604 €
TOTAL	761 265 €	TOTAL	782 944 €

DÉTAIL

CENTRE DE LOISIRS		SERVICES PERISCOLAIRES	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	230 796 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	505 674 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 987 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	235 837 €

RPE

Dépenses de fonctionnement : 44 033 (dont 85 % de charges de personnel)

Recettes de fonctionnement : 38 721 € (dont 75 % de la CAF)

Précision : les recettes proviennent de la CAF, du Conseil départemental, de la MSA, de la CCFSS

Pour rappel, le budget annexe RPE a été clôturé au 31/12/2021

LA MAISON MÉDICALE

FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DEPENSES	22 283 €	27 066 €	30 284 €	32 668 €	32 183 €	36 782 €	42 382 €
RECETTES	12 800 €	26 880 €	22 151 €	32 048 €	26 977 €	34 631 €	41 486 €

En 2022, les charges de fonctionnement s'élèvent à 39 248,60 € et à 3 133,35 € de charges financières contre, respectivement en 2021, à 33 457,75 € et à 3 324,04 €.

Les recettes proviennent des loyers des praticiens de la Maison médicale.

La Maison Médicale tend à l'équilibre financier. Néanmoins, les dépenses sont à la hausse de par l'augmentation du prix de l'énergie.

PARTICIPATION AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	2021	2022	2023
SMOM (om)	348 726 €	358 550 €	387 002 €
Pays Seine & Tille	16 173 €	17 675 €	18 093 €
Ecole de musique	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Transport à la demande	2 499 €	2 878 €	2 800 €
GEMAPI (SITIV)	21 111 €	21 111 €	21 111 €

La participation 2023 au SMOM sera de 77 € par habitants (une hausse de 5.2 €). Cette augmentation sera néanmoins compensée par une hausse des bases de la TEOM. Madame Laurence WAEBER, DGS, attend l'état 1259.

La participation 2023 au Pays Seine & Tille sera de 3.60 € par habitants.

Pour le transport à la demande, Monsieur Benoît BERNY, président, a demandé à la COVATI un rapport plus explicite.

3. SUJETS DIVERS

- Travaux du Centre de loisirs : Le bardage sera bien en bois du Jura, comme prévu, et non en bois de Mélèze de Sibérie.



- Concours des Maisons fleuries : cette année, les communes seront mises en au titre d'un monument ; elles recevront prochainement un mail à ce sujet.

La séance est levée à 21h

Le secrétaire,
Serge BAVARD

Le président,
Benoît BERNY

